

République Islamique de Mauritanie
Ministère des Affaires Economiques et du Développement



Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement

**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE
PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**Rapport de mise en œuvre de la SCAPP pour
l'année 2025**

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second
Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025.**
**Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action
publique**

Version Finale

Mars -2026

Sommaire

Acronymes et abréviations	3
1. Résumé exécutif	4
2. Introduction.....	5
3. Principales réalisations	5
3.1. Intervention n°8.1 – Consécration des droits humains.....	6
3.2. Intervention n°8.2 – Renforcement de la justice	9
3.3. Intervention n°8.3 – Contrôle citoyen de l’action publique et développement des OSC et des médias	12
4. Niveau d’exécution physique et financière	14
5. Défis et contraintes	20
6. Perspectives	21
7. Recommandations	22
A. Consécration des droits humains	22
B. Renforcement de la justice.....	22
C. Contrôle citoyen, société civile et médias	23
D. Recommandations transversales	23
8. Annexes	24

Acronymes et abréviations

Sigle	Signification
BIT	Bureau International du Travail
CAT	Comité des Nations Unies contre la Torture
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comité de Développement Sectoriel
CERD	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CTIERSR	Comité Technique Intersectoriel chargé de l'élaboration des rapports et du suivi des recommandations
EPU	Examen Périodique Universel
FEDDAI / FEDDAM	Plateformes numériques nationales de gestion et de suivi du secteur associatif
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
INLCTPTM	Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants
MNR	Mécanisme National de Référencement
NASMO	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre
NNI	Numéro National d'Identification
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PDI	Pôles de Développement Intégré
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNPPDH	Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme
TAAYOUCH	Programme de promotion de la cohabitation pacifique et d'appui à la construction de la citoyenneté

1. Résumé exécutif

La présente note rend compte de la mise en œuvre, au titre de l'année 2025, du chantier 8 de la SCAPP, consacré aux droits humains, à la justice et au contrôle citoyen de l'action publique. Ce chantier occupe une place déterminante dans la consolidation de l'État de droit, le renforcement des garanties institutionnelles, l'amélioration de l'accès à la justice et la promotion d'une gouvernance ouverte, inclusive et respectueuse des droits fondamentaux. Son périmètre couvre trois interventions : la consécration des droits humains, le renforcement de la justice, ainsi que le contrôle citoyen de l'action publique et le développement des organisations de la société civile et des médias.

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives en matière de promotion et de protection des droits humains. La stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme a été déployée à travers son plan opérationnel, assortie de l'élaboration de son premier rapport de mise en œuvre. Le pays a honoré ses engagements internationaux par la soumission de plusieurs rapports aux mécanismes onusiens et régionaux, renforcé sa visibilité diplomatique et confirmé son ancrage institutionnel par son élection au Comité des Nations Unies contre la torture. La lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants a constitué l'un des blocs d'actions les plus structurés, avec l'adoption du décret de protection des victimes et des témoins, l'activation du mécanisme national de référencement et le déploiement de dispositifs régionaux de prise en charge.

Le secteur de la justice a enregistré des progrès substantiels. La modernisation du cadre légal s'est poursuivie à travers la révision de plusieurs codes et textes déontologiques, l'introduction de la numérisation dans les procédures et le renforcement des capacités des magistrats, greffiers et auxiliaires de justice. Les infrastructures judiciaires et pénitentiaires ont connu un effort d'investissement marqué, avec la mise en service de la prison de Riyad, la réhabilitation et la sécurisation de plusieurs juridictions et établissements, et le déploiement d'outils numériques de gestion pénale. La justice juvénile et l'assistance judiciaire ont bénéficié de dispositifs renforcés au profit des publics vulnérables, et la justice de proximité a progressé, notamment dans le Hodh El Chargui, grâce à la consolidation du dispositif des conciliateurs (mouslihs) et à l'accompagnement des justiciables démunis.

En matière de contrôle citoyen de l'action publique, la société civile a vu ses capacités renforcées par la formation des organisations, l'appui aux plateformes régionales, la consolidation des outils numériques de suivi et le financement d'initiatives associatives. Le secteur des médias a progressé par l'extension de la couverture territoriale, la modernisation des infrastructures, la régularisation des collaborateurs des médias publics et le soutien à la presse indépendante. La Mauritanie a atteint en 2025 la 50e place mondiale et la première place dans le monde arabe au classement de la liberté de la presse.

Au regard de ces acquis, plusieurs perspectives se dégagent : la consolidation du cadre national des droits humains, le renforcement des dispositifs de lutte contre la traite et de protection des groupes vulnérables, l'accélération des réformes juridiques, la poursuite de la transformation numérique de la justice, l'amélioration des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, et le renforcement du rôle des organisations de la société civile et de l'écosystème médiatique. Ces

orientations appellent un pilotage intersectoriel renforcé et une meilleure structuration des données de suivi-évaluation.

Sur le plan financier, l'enveloppe programmée pour le chantier 8 en 2025 s'est élevée à 365,96 millions MRU, pour des décaissements de 340,97 millions MRU, soit un taux d'exécution global de 93 %, avec une exécution élevée du budget de l'État (97 %) et un financement extérieur exécuté à hauteur de 87 %. Cette performance traduit une cohérence d'ensemble entre les ressources mobilisées et les réalisations effectives du chantier.

2. Introduction

La présente note annuelle sectorielle porte sur la mise en œuvre, au titre de l'année 2025, du chantier 8 de la SCAPP, consacré aux droits humains, à la justice et au contrôle citoyen de l'action publique. Par son caractère transversal, ce chantier mobilise plusieurs secteurs et institutions intervenant dans la protection des droits, l'action humanitaire, la justice, l'encadrement de la société civile, le développement des médias et le dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Le chantier 8 s'articule autour de trois interventions. La première concerne la consécration des droits humains, à travers l'accès aux droits, la promotion et la protection des droits fondamentaux, la protection de l'enfance, la cohésion sociale, la citoyenneté, la résilience communautaire et la protection des personnes vulnérables. La deuxième porte sur le renforcement de la justice, avec un accent sur la modernisation du cadre légal, la professionnalisation des acteurs, la transformation numérique, l'administration pénitentiaire et les infrastructures judiciaires. La troisième vise le contrôle citoyen de l'action publique et le développement des organisations de la société civile et des médias, par l'appui à la structuration du tissu associatif, le renforcement de ses capacités de suivi des politiques publiques, l'amélioration de l'environnement médiatique et la consolidation des mécanismes d'information et de participation citoyenne.

La méthodologie retenue combine l'exploitation des bilans sectoriels et des matrices de suivi des structures concernées avec des entretiens conduits auprès des acteurs de mise en œuvre. Elle vise à restituer fidèlement les réalisations de l'exercice 2025, à apprécier le niveau d'exécution des indicateurs du chantier et à identifier les leviers d'amélioration pour les exercices à venir. La liste des documents exploités figure en annexe.

Le présent rapport est structuré de manière à restituer ces évolutions de façon progressive et argumentée. Après le présent résumé exécutif et la présente introduction, il expose les principales réalisations par intervention et par programme, examine le niveau d'exécution physique et financière à travers les indicateurs du chantier 8, présente les défis et contraintes, puis formule des perspectives et des recommandations destinées à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions engagées.

3. Principales réalisations

L'année 2025 met en évidence un ensemble de réalisations significatives dans les domaines couverts par le chantier 8. Les avancées les plus affirmées concernent la promotion et la protection des droits humains, marquées par le suivi des engagements internationaux, la lutte

contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que plusieurs initiatives de cohésion sociale, d'assistance aux groupes vulnérables et de relèvement communautaire. Le renforcement de la justice se traduit par la poursuite des réformes juridiques, la professionnalisation des acteurs judiciaires, la modernisation des outils de gestion et l'amélioration des infrastructures judiciaires et pénitentiaires. Enfin, le contrôle citoyen de l'action publique progresse à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile, la consolidation des outils numériques de suivi et plusieurs avancées dans le secteur des médias et des relations avec le Parlement.

Les développements qui suivent présentent ces réalisations selon le découpage du chantier 8 par intervention puis par programme, en distinguant les réformes normatives, les actions institutionnelles, les programmes d'appui, les réalisations matérielles et les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités.

3.1. Intervention n°8.1 – Consécration des droits humains

Programme : Agir ensemble pour l'accès aux droits

Ce programme s'est traduit en 2025 par des actions de sensibilisation, de vulgarisation des normes et d'amélioration de l'accès à l'information sur les droits, couvrant les droits de l'Homme en général, la non-discrimination, les droits liés au travail et l'information des publics vulnérables.

- Sensibilisation des acteurs du secteur informel sur la réglementation du travail, avec un atelier le 6 mars 2025 à Nouakchott et un autre le 24 avril 2025 à Nouadhibou, au profit des autorités administratives, de l'Inspection du travail, des syndicats, des organisations patronales et des acteurs du secteur informel.
- Célébration, le 21 mars 2025 à Nouakchott, du 60e anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), axée sur la vulgarisation de la loi n° 2018-024 et de la Convention n° 111 du BIT sur la non-discrimination dans l'emploi.
- Sensibilisation des réfugiés, migrants, demandeurs d'asile et personnes ayant besoin de protection sur leurs droits et devoirs, dans une logique d'accès à l'information et de prévention des abus.
- Organisation d'une journée scolaire des droits de l'Homme placée sous le thème de la lutte contre les substances psychoactives, combinant éducation, prévention et promotion des droits.
- Production et diffusion de trois courts-métrages de sensibilisation portant sur le discours de haine, la traite des personnes et le trafic de migrants.

Programme : Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits humains

Ce programme figure parmi les mieux renseignés du chantier. Les réalisations portent sur le pilotage stratégique, le rapportage international, la coordination interministérielle, la participation aux mécanismes internationaux et l'appui aux acteurs nationaux des droits humains.

- Mise en œuvre du plan opérationnel de la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme (SNPPDH 2024-2028) et élaboration de son premier rapport de mise en œuvre.

- Tenue, le 25 mars 2025, de la réunion trimestrielle du Comité interministériel des droits de l'Homme, et validation, le 11 février 2025, du plan annuel de travail du Comité technique intersectoriel chargé de l'élaboration des rapports et du suivi des recommandations (CTIERSR), suivie d'une réunion de ce comité le 23 juillet 2025.
- Formation sur le quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) et soumission du rapport national de la Mauritanie au titre de ce cycle.
- Élaboration et soumission du troisième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture, et transmission des réponses du Gouvernement relatives à la Convention sur les droits des travailleurs migrants.
- Lancement et suivi des processus de rapportage relatifs à la Charte arabe des droits de l'Homme et à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.
- Soumission, en mai 2025, du rapport périodique de la Mauritanie sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
- Organisation, en marge de la 59e session du Conseil des droits de l'Homme, d'un événement parallèle consacré à la traite des personnes en Mauritanie, et tenue à Nouakchott, du 6 au 8 octobre 2025, d'un séminaire sur l'appropriation nationale du cadre de conformité au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'Homme.
- Commémoration du 10e anniversaire de la journée nationale de lutte contre les pratiques esclavagistes et de la journée mondiale de sensibilisation à l'albinisme.
- Octroi d'appuis financiers à des ONG nationales œuvrant dans le domaine des droits humains.
- Participation au segment de haut niveau et aux 58e, 59e et 60e sessions du Conseil des droits de l'Homme, aux 83e et 85e sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, au premier Congrès mondial sur les disparitions forcées et au forum arabo-africain sur les entreprises et les droits de l'Homme.
- Accueil, du 2 au 12 septembre 2025, de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants.
- Élection de la Mauritanie au Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) lors de la 60e session du Conseil des droits de l'Homme, acquis diplomatique et institutionnel marquant pour le positionnement du pays.

Appréciation. Les réalisations de ce programme traduisent un renforcement réel des capacités nationales de coordination, de rapportage et de représentation, avec un ancrage plus visible de la Mauritanie dans les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains.

Programme : Lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants

La lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants constitue l'un des blocs d'actions les plus structurés du chantier en 2025, à l'interface des droits humains, de la migration, de la protection et de la coopération interinstitutionnelle.

- Réunion de coordination, le 23 janvier 2025, avec les partenaires techniques sur les projets et activités de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM).

Commenté [EX1]: Ajout en réponse au commentaire de Nathalie Daries (16/06/2026) : « la Mauritanie a soumis en mai 2025 son rapport périodique sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ». Validé le 08/07/2026. Recoupement avec le RAMO (réponse harmonisée).

- Tenue, le 29 janvier 2025, de la première session du mécanisme national de référencement (MNR), et réactualisation de l'étude sur les différentes formes de traite des personnes en Mauritanie.
- Organisation de la campagne de sensibilisation « La traite s'arrête ici ! » ciblant les compagnies de transport, et actualisation de la feuille de route de l'Alliance 8.7.
- Atelier sous-régional sur les cyber-enquêtes transfrontalières et les poursuites dans les affaires de trafic illicite de migrants, réunissant la Mauritanie, le Sénégal et le Maroc.
- Adoption du décret portant protection des victimes, des familles de victimes, des témoins, des auxiliaires de justice, des agents infiltrés et des dénonciateurs dans les affaires de traite et de trafic de migrants.
- Lancement de l'élaboration du plan d'action national de lutte contre le trafic des migrants, élaboration d'un guide d'entretien des victimes et de cahiers des charges pour la création d'un centre d'écoute, d'orientation et de prise en charge.
- Réalisation d'une étude sur les liens entre l'exploitation de l'or, l'environnement, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et élaboration de modules de formation sur la traite dans le secteur minier.
- Inauguration, le 21 mai 2025, du siège de la cellule régionale de l'INLCTPTM à Dakhlet Nouadhibou, et organisation, du 19 au 23 mai 2025 à Nouadhibou, de sessions de formation sur l'approche fondée sur les droits de l'Homme dans le contexte migratoire, au profit des OSC, des institutions nationales et des acteurs de la chaîne pénale.

Programme : Opérationnalisation de la politique de la petite enfance et protection de l'enfant

Ce programme se matérialise principalement à travers la protection judiciaire de l'enfant et les dispositifs de justice juvénile.

- Élaboration des lignes directrices sur l'intérêt supérieur de l'enfant en Mauritanie, jalon important pour l'encadrement des décisions touchant aux enfants.
- Mise en place d'une base de données numérique pour le suivi des dossiers impliquant les enfants et les mineurs, au niveau de la direction compétente et des commissariats de police des mineurs.
- Dispositif d'assistance judiciaire mobilisant 21 avocats au profit des enfants en conflit avec la loi, avec une prise en charge d'environ 5 000 enfants.
- Organisation d'ateliers au profit des comités régionaux de justice juvénile, prise en charge alimentaire, sanitaire et psychologique des enfants concernés, et renforcement de l'orientation sociale durant les procédures.
- Élaboration d'un cadre de référence pour l'application de la peine de travail d'intérêt général dans le champ de la justice des mineurs et poursuite des travaux relatifs au centre d'accueil et de réinsertion sociale pour enfants en conflit avec la loi.

Programme : Promotion de la cohabitation pacifique et appui à la construction de la citoyenneté (TAAYOUCH)

Plusieurs réalisations relèvent de la promotion de la cohésion, du vivre-ensemble, de la lutte contre les préjugés et de la valorisation de la diversité culturelle et citoyenne.

- Campagne de sensibilisation pour le bannissement des préjugés socioculturels et des mentalités rétrogrades, avec implication des leaders religieux, et diffusion de supports sur le discours de haine.
- Commémoration du 10e anniversaire de la journée nationale de lutte contre les pratiques esclavagistes et actions de sensibilisation contre les discriminations.
- Institution d'un jour national de la diversité culturelle, célébré chaque année le 1er mars, et organisation d'ateliers régionaux sur la diversité culturelle dans plusieurs wilayas.
- Organisation d'activités culturelles, littéraires et patrimoniales valorisant l'identité nationale dans sa pluralité et renforçant les références communes de citoyenneté.

Programme : Renforcement des capacités nationales de résilience et de relèvement

Les réalisations portent sur les pôles de développement intégré, l'appui aux populations vulnérables, les interventions d'urgence et le renforcement du tissu associatif humanitaire.

- Mise en œuvre du programme national des pôles de développement intégré (PDI) au profit de 30 localités réparties entre les wilayas du Hodh Ech Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar et du Dakhlet Nouadhibou, avec achèvement du programme dans ces six wilayas et extension à 25 localités supplémentaires au Trarza, au Brakna, au Gorgol, au Guidimakha, à l'Inchiri et à l'Adrar.
- Identification d'un programme spécifique en faveur de 17 localités sinistrées par les inondations dans la zone de la vallée, notamment au Trarza, au Brakna, au Gorgol et au Guidimakha.
- Distribution d'aides sociales au profit des malades, des indigents et des victimes d'incendie, et appui aux pensionnaires des prisons de Nouakchott, de Nouadhibou et d'Aleg.
- Formation de 80 ONG à vocation humanitaire dans le domaine des interventions d'urgence.

Appréciation. L'intervention 8.1 fait ressortir un effort combiné de promotion des droits, de protection des personnes vulnérables, de lutte contre la traite et de résilience territoriale, soutenu par un ancrage international renforcé.

3.2. Intervention n°8.2 – Renforcement de la justice

Programme : Modernisation du cadre légal de la justice

La réforme du cadre légal a progressé en 2025 à travers plusieurs chantiers normatifs, institutionnels et réglementaires visant à moderniser l'environnement juridique, à renforcer l'éthique professionnelle et à préparer la numérisation des procédures.

- Désignation d'une équipe chargée du suivi de la mise en œuvre du document national de réforme et de développement de la justice.
- Poursuite de la révision du Code de procédure pénale, du Code de procédure civile, commerciale et administrative, de la législation relative aux stupéfiants et substances psychotropes, de la charte de déontologie du magistrat et du code de déontologie des fonctionnaires des greffes.
- Révision des dispositions relatives à l'introduction de la numérisation et au casier judiciaire, et préparation de deux projets de textes relatifs à l'autorisation des traitements automatisés du casier judiciaire et des procédures pénales.

- Préparation d'une convention de partenariat avec l'autorité de protection des données à caractère personnel pour répondre aux exigences légales en matière de traitement des données.
- Mise à jour des textes relatifs à la lutte contre la corruption, poursuite des travaux sur la « mallette électronique du juge » et activation des commissions et cadres techniques chargés des textes juridiques au sein du ministère.

Appréciation. Ces réalisations traduisent une dynamique de réforme juridique réelle, plusieurs textes se situant à des stades variables d'élaboration, de validation ou de finalisation.

Programme : Renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs de la justice

Le secteur a soutenu un effort de professionnalisation, d'amélioration des conditions d'exercice, de formation continue et de modernisation des outils de travail.

- Amélioration des conditions professionnelles des magistrats et des greffiers, notamment par le paiement d'avantages et d'indemnités, et organisation du troisième rendez-vous annuel du parquet.
- Élaboration d'un schéma directeur de transformation numérique du secteur de la justice et réorganisation de l'Inspection générale de l'administration judiciaire et pénitentiaire.
- Formations continues au profit des professionnels de la justice, avec 50 bénéficiaires pour les formations en langue française et 120 magistrats et agents du secteur pour la formation continue.
- Dans le cadre du programme d'appui au secteur de la justice, lancement d'un cycle de 15 ateliers de formation continue au profit des magistrats, greffiers, avocats et autres professionnels, avec actualisation des modules pédagogiques, la mission de formation ayant démarré en octobre 2025.
- Renforcement du bilinguisme juridique des magistrats, greffiers et avocats : sur 40 bénéficiaires engagés depuis juin 2025, la première phase de formation a été achevée pour 30 d'entre eux, une session de rattrapage étant programmée pour les 10 magistrats restants au début de 2026.
- Confection et diffusion d'un nouveau tirage des mallettes judiciaires consacrées aux textes relatifs au commerce, au profit des magistrats, greffiers et agents du ministère de la Justice, et appui à la Direction des affaires civiles et du Sceau pour l'impression des formulaires et registres des juridictions.
- Engagement d'un appui dédié à la réorganisation de l'Inspection générale de l'administration judiciaire et pénitentiaire et à l'opérationnalisation de l'aide judiciaire de proximité, incluant l'installation d'avocats dans certaines juridictions secondaires.
- Révision de la liste annuelle des conciliateurs judiciaires (mouslihs), portée à 523 au niveau national, et harmonisation des supports et formulaires judiciaires.
- Mise en œuvre de l'aide judiciaire au profit de 138 bénéficiaires, et dans le champ de la justice juvénile, mobilisation de 21 avocats au profit des enfants en conflit avec la loi.

- Renforcement des comités régionaux de justice juvénile, recrutement de 20 travailleurs sociaux au profit des établissements pénitentiaires et renforcement de la direction régionale de Nouakchott.
- Mise en place d'une salle informatique de formation au Palais de Justice de Nouakchott Ouest, équipement et mise en service du bureau de coopération judiciaire internationale, et traitement de 120 demandes de coopération judiciaire internationale appuyées d'une base de données dédiée.

Appréciation. Le secteur judiciaire a combiné renforcement des compétences, appui aux professions, modernisation organisationnelle et amélioration des outils de gestion, avec une place croissante accordée à la numérisation et à la coopération.

Programme : Justice de proximité et conciliation (mouslihs)

La justice de proximité a été renforcée en 2025, en particulier dans la wilaya du Hodh El Chargui, à travers la consolidation du cadre institutionnel des conciliateurs (mouslihs), l'accompagnement des justiciables démunis et la sensibilisation communautaire à l'accès aux droits.

- Élaboration d'un guide de formation continue des mouslihs et organisation, du 23 au 25 février 2025 à Néma, d'une formation initiale au profit de 25 acteurs (mouslihs, magistrats, représentants du ministère de la Justice, assistants sociaux et membres de la cellule de coordination), portant sur leur rôle, le cadre juridique, les droits de l'enfant et la rédaction des procès-verbaux.
- Animation, de janvier à juin 2025, de 332 causeries communautaires sur l'accès aux droits et la gestion des conflits dans les huit départements de la wilaya (Néma, Bassiknou, Amourj, Djiguenni, Timbedra, Oualata, Nbeiket Lehwach et Adel Bagrou).
- Traitement par les mouslihs de 392 cas en 2025, dont 324 réglés, soit un taux de résolution de 82,65 % ; 183 de ces règlements ont fait l'objet de procès-verbaux de conciliation signés par les Qadis et 78 cas ont été référés par les juges vers les mouslihs, confirmant la complémentarité entre justice formelle et conciliation.
- Accompagnement juridique de 77 personnes, dont 37 femmes, au cours du premier semestre 2025, avec l'appui d'assistants sociaux et d'un avocat, et opérationnalisation d'un bureau d'assistance juridique.
- Préparation et validation de 30 dossiers complets d'aide judiciaire, 20 dossiers supplémentaires étant en attente d'examen lors des prochaines sessions criminelles.
- Réalisation, en février 2025, d'un film documentaire de 20 minutes sur les mouslihs, dans une démarche de capitalisation et de partage du dispositif.

Appréciation. Ces réalisations attestent d'une synergie effective entre la justice formelle et les mécanismes de conciliation, et d'un renforcement tangible de l'accès à la justice de proximité au profit des populations les plus vulnérables.

Programme : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures judiciaires

Ce programme retrace un ensemble dense de réalisations touchant les juridictions, les services pénitentiaires, les équipements de sécurité, les ateliers de réinsertion et les infrastructures de formation.

- Mise en service de la prison de Riyad, d'une capacité de 1 200 détenus, et transfert de 1 170 détenus depuis des établissements surchargés vers les prisons de Riyad, Nbeika et Aleg.
- Dotation de l'ensemble des établissements pénitentiaires en literie, distribution de deux tenues par détenu, et renforcement de la prise en charge alimentaire et sanitaire avec trois repas quotidiens selon un programme hebdomadaire.
- Réhabilitation, extension et sécurisation de plusieurs prisons – Dar Naïm, la prison centrale, Nouadhibou, Rosso, Séloubi, **Laïoun Aïoun** et le quartier des femmes de Nouadhibou – avec renforcement des clôtures, de l'éclairage solaire extérieur et des systèmes de vidéosurveillance.
- Équipement d'ateliers de menuiserie, peinture, plomberie, couture, coiffure et maraîchage dans plusieurs établissements, en vue de favoriser la réinsertion.
- Déploiement d'un système automatisé de gestion des situations pénales des détenus au niveau central et dans quatre prisons, et recensement des détenus avec rattachement au numéro national d'identification et à l'identité biométrique.
- Achèvement des travaux du Palais de Justice de Nouakchott Sud et du tribunal de la moughataa du Mina, et équipement de plusieurs parquets et juridictions (Nouakchott Ouest, Trarza, Brakna, Nouadhibou, juridiction spécialisée en matière d'esclavage et diverses juridictions de moughataa).
- Réparation et réhabilitation du Palais de Justice de Nouakchott Ouest, des tribunaux de Teyarett et de Toujounine, du tribunal spécialisé en matière d'esclavage et de certains bâtiments du ministère, ainsi que **la** réhabilitation de la bibliothèque judiciaire.
- Avancement du projet de l'Institut supérieur de la magistrature et des professions judiciaires, avec mobilisation du financement, identification du terrain et mise en place d'un comité de suivi ; en appui à la création de l'institut spécialisé de formation judiciaire, le cadre institutionnel, juridique et organisationnel a été engagé et l'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre (diagnostic et études techniques) a été lancé en décembre 2025.

Appréciation. L'ensemble de ces réalisations confirme une dynamique de modernisation matérielle du secteur judiciaire, avec des effets attendus sur les conditions de détention, la sécurité, l'efficacité des services et la qualité du service public de la justice.

3.3. Intervention n°8.3 – Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias

Programme : Renforcement des capacités de la société civile pour l'accompagnement et le suivi des politiques publiques

L'effort a porté sur la professionnalisation des organisations de la société civile, la structuration des plateformes régionales, la digitalisation des procédures et le financement d'initiatives citoyennes.

- Organisation de six ateliers de formation au profit de 150 OSC sur la gestion administrative et financière des associations, le montage de projets et les techniques de plaidoyer.

Commenté [EX2]: Correction reprise de la révision de Mohamed Cheikh Levraak : « Laïoun » remplacé par « Aïoun ».

Commenté [EX3]: Correction reprise de la révision de Mohamed Cheikh Levraak : insertion de « la ».

- Formation de 80 associations aux techniques d'enregistrement et de suivi sur la plateforme numérique FEDDAM, et maintenance du système d'information FEDDAI avec de nouvelles fonctionnalités et un renforcement de la sécurité.
- Élaboration de trois arrêtés d'application de la loi n° 2021-004 régissant le secteur associatif.
- Financement de 150 initiatives portées par des OSC de développement et poursuite de l'accompagnement des OSC nationales et internationales dans leurs démarches d'enregistrement sur FEDDAM.
- Appui aux plateformes régionales de la société civile par la prise en charge des loyers de leurs sièges, et renforcement des capacités de onze plateformes régionales en matière de structuration, d'organisation interne et de gouvernance.
- Formation sur le budget ouvert et les politiques publiques au profit d'une vingtaine d'associations spécialisées, lancement d'une étude sur le référentiel des métiers du secteur associatif et mise en place d'une cartographie dynamique des projets de développement portés par les OSC et les partenaires techniques et financiers.

Appréciation. Le programme fait ressortir une montée en puissance des outils de structuration et d'accompagnement des OSC et un renforcement tangible de leur rôle de suivi des politiques publiques.

Programme : Développement des médias et accès à l'information

Le secteur des médias a connu des avancées notables en matière d'infrastructures, de couverture territoriale, de professionnalisation et de liberté de la presse.

- Extension de la couverture radiophonique et télévisuelle dans plusieurs zones auparavant considérées comme des zones de silence médiatique, avec la mise en service de stations locales à Fassala, Adel Bagrou, Timbedra, Tamchekett, Chinguetti, Tidjikja et Kiffa.
- Construction de nouveaux sièges pour Radio Coran et Canal Al Mahadra et extension du siège de Radio Mauritanie à Nouakchott, doté d'un nouveau pôle de studios et de production.
- Régularisation administrative et financière d'environ 1 865 collaborateurs des médias publics et autorisation d'environ 150 reportages et documentaires réalisés par des médias internationaux en Mauritanie.
- Amélioration du classement de la Mauritanie en matière de liberté de la presse, atteignant la 50e place mondiale et la 1re place dans le monde arabe en 2025, adhésion au Partenariat international pour l'information et la démocratie et poursuite de l'activation du fonds public d'appui à la presse indépendante.

Renforcement du dialogue institutionnel et des relations avec le Parlement

Plusieurs réalisations contribuent au contrôle citoyen de l'action publique, à la circulation de l'information publique et au renforcement du dialogue institutionnel.

- Renforcement de la coordination entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale afin d'assurer la fluidité du travail législatif et le traitement des dossiers parlementaires.
- Préparation, en concertation avec l'Assemblée nationale, d'un programme de formation des représentants du peuple sur les questions de développement et le suivi des politiques publiques.

- Contribution du secteur des relations avec le Parlement à l'accompagnement des réformes législatives visant à consolider l'État de droit et à promouvoir les libertés publiques.

Appréciation. L'intervention 8.3 traduit une professionnalisation progressive de la société civile, une amélioration sensible de l'environnement médiatique et un renforcement des mécanismes de dialogue entre institutions publiques, Parlement, médias et citoyens.

4. Niveau d'exécution physique et financière

L'appréciation du niveau d'exécution physique et financière du chantier 8 au titre de l'année 2025 est conduite à partir du canevas des indicateurs retenus pour ce chantier. Elle apprécie, pour chaque indicateur, l'état d'avancement des réalisations, les données quantitatives disponibles et les éléments financiers mobilisables. Lorsqu'un indicateur ne peut être chiffré en valeur absolue faute de séries statistiques désagrégées ou de données financières agrégées par programme, l'appréciation est conduite de manière qualitative.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque programme, le financement programmé sur ressources nationales et extérieures, le financement total mobilisé, le poids du programme dans le portefeuille du chantier 8 et le taux d'exécution. Les montants sont exprimés en millions MRU.

Programme	Fin. national	Fin. extérieur	Total	Poids	Taux exéc.
1. Accès aux droits	0,72	—	0,72	0,2 %	100 %
2. Capacités nationales pour les droits humains	76,51	90,00	166,51	45,5 %	112 %
3. Petite enfance	—	—	—	—	—
4. Cohabitation pacifique et citoyenneté (TAAYOUCH)	—	—	—	—	—
5. Résilience et relèvement	—	—	—	—	—
6. Modernisation du cadre légal de la justice	15,62	—	15,62	4,3 %	96 %
7. Professionnalisation des acteurs de la justice	7,00	60,00	67,00	18,3 %	40 %
8. Infrastructures judiciaires	103,04	—	103,04	28,2 %	96 %
9. Capacités de la société civile (suivi CDS 8)	12,38	—	12,38	3,4 %	100 %
10. Maison de la presse	0,70	—	0,70	0,2 %	29 %
TOTAL Chantier 8	215,96	150,00	365,96	100 %	93 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, programmation et exécution du BCI 2025 (financements national et extérieur), périmètre du chantier 8. Le taux d'exécution rapporte les décaissements à la programmation 2025.

L'enveloppe totale programmée pour le chantier 8 en 2025 s'est élevée à 365,96 millions MRU, dont 215,96 millions MRU sur financement de l'État (59,0 %) et 150,00 millions MRU sur financement extérieur (41,0 %). Les décaissements ont atteint 340,97 millions MRU, soit un taux d'exécution global de 93 %.

Financement 2025	Programmation	Décaissements	Taux d'exécution
Financement extérieur	150,00	130,69	87 %
Financement État	215,96	210,28	97 %
Financement total	365,96	340,97	93 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, BCI 2025, périmètre du chantier 8. Les données consolidées de l'exercice 2024 ne sont pas disponibles pour ce périmètre.

Exécution du financement extérieur par projet (2025)

Projet	Bailleur	Décaiss.	Progr.	Taux
Maîtrise du territoire, stabilité des zones frontalières et gestion des migrations	UE	110,69	90,00	123 %
Projet d'appui au secteur de la justice en Mauritanie	France-AFD	20,00	60,00	33 %
Total		130,69	150,00	87 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, BCI sur financement extérieur 2025, périmètre du chantier 8.

Atteinte des objectifs

Les fichiers BCI permettent d'apprécier l'exécution financière par programme, mais ne comportent pas les valeurs des indicateurs ODD du chantier (valeurs de référence, cibles et valeurs 2025). L'atteinte des objectifs est donc appréciée à partir du niveau d'exécution budgétaire et des réalisations qu'il finance. Les programmes les mieux exécutés – capacités pour les droits humains (112 %), capacités de la société civile (100 %), accès aux droits (100 %), infrastructures judiciaires (96 %) et modernisation du cadre légal (96 %) – traduisent une mise en œuvre effective des objectifs correspondants. Les écarts les plus significatifs concernent la professionnalisation des acteurs de la justice (40 %), dont le principal projet sur financement extérieur n'a été que partiellement décaissé en fin d'exercice, et le volet médias (29 %), à exécution partielle.

4.1 Analyse projet par projet

Agir ensemble pour l'accès aux droits

Doté de 0,72 million MRU programmés (0,2 %), exécutés à 100 %, ce programme finance l'assistance juridique et judiciaire au profit des victimes. Objet : faciliter l'accès effectif des personnes vulnérables à la justice et à leurs droits. Observation : empreinte budgétaire d'investissement modeste, complétée par des dispositifs d'appui non capitalisés dans le BCI.

Renforcement des capacités nationales pour les droits humains

Premier poste du portefeuille avec 166,51 millions MRU programmés (45,5 %), dont 76,51 millions MRU sur ressources nationales et 90,00 millions MRU sur financement de l'Union

européenne. Les principales activités financées sont la promotion de mesures spécifiques de protection (30,97 millions MRU), la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains (15,06 millions MRU), la dotation de l'Instance nationale de lutte contre la traite (8,15 millions MRU), l'aide aux victimes de la traite et du trafic de migrants (8,00 millions MRU), le suivi des engagements internationaux, l'harmonisation de la législation et la promotion de la politique nationale des droits de l'homme. Le projet de l'Union européenne relatif à la maîtrise du territoire et à la gestion des migrations (90,00 millions MRU) y est rattaché au titre de la protection des migrants et de la lutte contre la traite. Avec des décaissements supérieurs à la programmation (taux de 112 %), ce programme constitue le principal levier financier du chantier. Enjeu stratégique : l'ancrage du cadre national de promotion et de protection des droits humains et la protection des groupes vulnérables.

Opérationnalisation de la politique de la petite enfance

Aucune ligne d'investissement n'est identifiable dans le BCI au titre du chantier 8 pour ce programme en 2025. Objet : développer une politique intégrée de protection et de développement de la petite enfance. Observation : programme à renseigner budgétairement lors des prochains cycles pour assurer la traçabilité de sa mise en œuvre.

Cohabitation pacifique et appui à la citoyenneté (TAAYOUCH)

Aucune ligne d'investissement n'est identifiable dans le BCI au titre du chantier 8 pour ce programme en 2025. Objet : promouvoir la cohabitation pacifique, la citoyenneté et la cohésion nationale. Observation : programme dont la contribution mériterait un fléchage budgétaire dédié.

Renforcement des capacités de résilience et de relèvement

Aucune ligne d'investissement n'est identifiable dans le BCI au titre du chantier 8 pour ce programme en 2025. Objet : renforcer les capacités nationales de résilience et de relèvement face aux chocs. Observation : programme à doter d'une visibilité budgétaire propre.

Modernisation du cadre légal de la justice

Doté de 15,62 millions MRU programmés (4,3 %), exécutés à 96 %, ce programme finance le lancement de l'informatisation des procédures judiciaires (3,86 millions MRU), la numérisation et l'automatisation des procédures pénales (2,26 millions MRU), le programme de modernisation et d'accès à la justice (7,50 millions MRU), l'appui à la Commission permanente de codification (2,00 millions MRU) et l'innovation technologique. Enjeu : la transformation numérique et la modernisation normative du système judiciaire. Observation : bon niveau d'exécution sur un volume ciblé.

Professionnalisation des acteurs de la justice

Doté de 67,00 millions MRU programmés (18,3 %), dont 7,00 millions MRU sur ressources nationales et 60,00 millions MRU sur financement de l'Agence française de développement (Projet d'appui au secteur de la justice – PASJ), exécutés à 40 %. Les activités financées comprennent le PASJ – qui soutient notamment la formation des acteurs judiciaires et la justice de proximité – et la formation du personnel de la Cour suprême. Enjeu : le renforcement des compétences et la professionnalisation de la chaîne judiciaire. Observation : faible taux d'exécution dû au décaissement partiel du financement extérieur, la contractualisation des opérateurs étant intervenue en fin d'exercice 2025.

Infrastructures judiciaires

Deuxième poste du portefeuille avec 103,04 millions MRU programmés (28,2 %), intégralement sur ressources nationales, exécutés à 96 %. Les principales activités sont la construction et la réhabilitation des infrastructures de justice (40,68 millions MRU), l'équipement des juridictions et de la chancellerie (19,70 millions MRU), le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires (11,54 millions MRU), l'équipement de la Cour suprême (8,00 millions MRU), l'équipement des ateliers de formation et de réinsertion (CARSEC et atelier pluridisciplinaire, 13,62 millions MRU), l'acquisition de véhicules de transport des détenus et d'équipements pour la Direction de l'administration pénitentiaire. Enjeu : l'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement de la justice et l'humanisation de la réponse pénale. Observation : bon niveau d'exécution ; certaines lignes, classées en « droits humains » dans le BCI, ont été rattachées à ce programme en raison de leur nature matériellement judiciaire et pénitentiaire.

Renforcement des capacités de la société civile (suivi du CDS 8)

Doté de 12,38 millions MRU programmés (3,4 %), intégralement sur ressources nationales, exécutés à 100 %. Les activités financées sont le renforcement des capacités des organisations de la société civile (6,32 millions MRU) et la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion du contrôle citoyen (6,05 millions MRU). Enjeu : la consolidation du rôle de la société civile dans l'accompagnement et le suivi des politiques publiques. Observation : exécution intégrale, traduisant une priorité effective accordée au contrôle citoyen.

Création d'une maison de la presse

Doté de 0,70 million MRU programmés (0,2 %), exécutés à 29 %, ce programme finance la préservation des archives audiovisuelles. Objet : structurer l'écosystème médiatique et préserver le patrimoine audiovisuel national. Observation : exécution partielle sur un volume très limité ; la création d'une maison de la presse en tant qu'infrastructure dédiée n'apparaît pas encore comme une ligne d'investissement distincte dans le BCI.

4.2. Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Cet indicateur n'est pas chiffrable en valeur absolue en 2025, en l'absence d'état statistique ventilant les détenus entre détention provisoire et condamnations définitives. Les avancées enregistrées améliorent toutefois nettement les conditions de sa mesure future : mise en service de la prison de Riyad (1 200 places), transfert de 1 170 détenus depuis des établissements surchargés, déploiement d'un système automatisé de gestion des situations pénales au niveau central et dans quatre établissements, et recensement des détenus avec rattachement au numéro national d'identification et à l'identité biométrique. Ces mesures témoignent d'un effort réel de fiabilisation des données pénitentiaires et de désengorgement des établissements. Les dépenses correspondantes sont intégrées aux opérations plus larges de construction, d'équipement et de numérisation du système pénitentiaire. L'appréciation demeure ainsi qualitative et positive.

4.3. Construction des 15 tribunaux de moughataa de l'intérieur du pays

L'année 2025 confirme la poursuite des investissements en infrastructures judiciaires. Les réalisations les plus nettes concernent l'achèvement du Palais de Justice de Nouakchott Sud et du tribunal de la moughataa du Mina, ainsi que l'équipement de plusieurs juridictions et services.

Ces avancées attestent d'une activité effective du volet infrastructures, sans permettre d'établir un taux consolidé d'avancement du portefeuille des 15 tribunaux visés. Aucun budget agrégé propre à ce programme n'est disponible, certains investissements ayant été réalisés avec l'appui de partenaires techniques et financiers. L'indicateur est apprécié comme en progression partielle.

4.4. Réhabilitation des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays

Plusieurs opérations de réhabilitation, de réparation, d'équipement et de sécurisation de bâtiments judiciaires ont été conduites en 2025, dont la réhabilitation du Palais de Justice de Nouakchott Ouest, des tribunaux de Teyarett et de Toujounine, du tribunal spécialisé en matière d'esclavage et de certains bâtiments du ministère, ainsi que l'acquisition de groupes électrogènes, la réhabilitation de la bibliothèque judiciaire et le renforcement des équipements informatiques. Ces actions, documentées principalement pour Nouakchott et quelques sites ciblés, traduisent une amélioration réelle des conditions matérielles de fonctionnement, sans couvrir l'ensemble des wilayas de l'intérieur. L'indicateur est apprécié comme partiellement réalisé.

4.5. Accompagnement et suivi des politiques publiques par les acteurs de la société civile

Cet indicateur figure parmi les mieux documentés du chantier et enregistre une progression tangible. En 2025, six ateliers de formation ont profité à 150 organisations de la société civile, 80 associations ont été formées à l'enregistrement et au suivi sur la plateforme FEDDAM, le système FEDDAI a été modernisé et sécurisé, et trois arrêtés d'application de la loi n° 2021-004 ont été élaborés. Onze plateformes régionales ont vu leurs capacités renforcées, une vingtaine d'associations spécialisées ont bénéficié d'une formation sur le budget ouvert et les politiques publiques, et une cartographie dynamique des projets de développement portés par les OSC a été mise en place. En l'absence de cadre de mesure exprimé en pourcentage, l'indicateur est apprécié comme globalement positif, traduisant une montée en capacité de la société civile et un renforcement de son rôle d'accompagnement et de suivi des politiques publiques.

4.6. Nombre de médias

Cet indicateur n'est pas chiffrable en valeur absolue, faute de dénombrement national des médias actifs. L'environnement médiatique connaît néanmoins une amélioration sensible : extension de la couverture radiophonique et télévisuelle dans plusieurs zones de silence médiatique, mise en service de stations locales (Fassala, Adel Bagrou, Timbedra, Tamchekett, Chinguetti, Tidjikja, Kiffa), nouvelles infrastructures pour Radio Coran et Canal Al Mahadra, extension du siège de Radio Mauritanie, régularisation d'environ 1 865 collaborateurs des médias publics, autorisation de près de 150 reportages internationaux, et accès de la Mauritanie à la 50e place mondiale et à la 1re place arabe au classement de la liberté de la presse. L'appréciation qualitative de l'indicateur est positive.

4.7. Financement du chantier 8

Le financement du chantier 8 au titre de l'année 2025 conjugue un engagement budgétaire de l'État et des appuis sur financement extérieur. L'enveloppe totale programmée s'est élevée à 365,96 millions MRU, dont 215,96 millions MRU sur financement de l'État (59,0 % du total) et 150,00 millions MRU sur financement extérieur (41,0 % du total). Les décaissements effectifs ont atteint 340,97 millions MRU, soit un taux d'exécution global de 93 %.

Financement 2025	Programmation	Décaissements	Taux d'exécution
Financement extérieur	150,00	130,69	87 %
Financement État	215,96	210,28	97 %
Financement total	365,96	340,97	93 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, programmation et exécution du BCI 2025 (financement de l'État et financement extérieur), périmètre du chantier 8. Les données consolidées de l'exercice 2024 ne sont pas disponibles pour ce périmètre.

L'exécution du financement de l'État est élevée (97 %), répartie entre la consécration des droits humains (111,31 millions MRU décaissés sur 111,71 millions MRU programmés, soit 100 %), le renforcement de la justice (92,73 sur 97,50 millions MRU, 95 %) et le contrôle citoyen de l'action publique (6,25 sur 6,75 millions MRU, 93 %). Le financement extérieur affiche un taux d'exécution de 87 %, porté par un projet dont les décaissements ont dépassé la programmation annuelle.

Exécution du financement extérieur par projet (2025)

Projet	Bailleur	Décaiss.	Progr.	Taux
Maîtrise du territoire, stabilité des zones frontalières et gestion des migrations	UE	110,69	90,00	123 %
Projet d'appui au secteur de la justice en Mauritanie	France-AFD	20,00	60,00	33 %
Total		130,69	150,00	87 %

Montants en millions MRU. Source : DGFIPCE, exécution du BCI sur financement extérieur 2025, périmètre du chantier 8.

L'analyse par projet fait apparaître deux dynamiques. Le projet relatif à la maîtrise du territoire, à la stabilité des zones frontalières et à la gestion des migrations, financé par l'Union européenne, enregistre des décaissements supérieurs à sa programmation annuelle (110,69 millions MRU pour 90,00 millions MRU programmés, soit 123 %), traduisant une mise en œuvre soutenue en lien avec la protection des migrants et la lutte contre la traite. Le projet d'appui au secteur de la justice, financé par l'Agence française de développement, demeure en revanche en deçà de sa programmation (20,00 sur 60,00 millions MRU, soit 33 %), reflétant la phase de contractualisation des opérateurs intervenue en fin d'année 2025 ; ce projet finance notamment les actions de formation des acteurs judiciaires et de renforcement de la justice de proximité décrites à l'intervention 8.2. Globalement, la cohérence entre les financements mobilisés et les réalisations effectives est confirmée, avec un taux d'exécution consolidé du chantier de 93 %.

4.8. Conclusion générale sur l'exécution physique et financière

L'exécution physique du chantier 8 en 2025 est réelle et plus solidement attestée dans les domaines liés au renforcement de la société civile, à plusieurs composantes de la justice, à la gestion pénitentiaire et à l'environnement médiatique. Certains indicateurs ne sont pas chiffrables en valeur absolue faute de séries désagrégées ou de données financières agrégées par programme, ce qui conduit à privilégier, pour ces volets, une appréciation qualitative fondée sur

les réalisations effectivement constatées. La consolidation d'une matrice unique de suivi physico-financier renforcerait la lisibilité d'ensemble pour les exercices à venir.

5. Défis et contraintes

La mise en œuvre du chantier 8 en 2025 a été marquée par plusieurs contraintes de nature institutionnelle, juridique, technique, informationnelle et opérationnelle, qui ont pesé sur la régularité de la progression des indicateurs et sur la consolidation d'une lecture intégrée des résultats.

Contraintes institutionnelles et de coordination

- Multiplicité des acteurs intervenant sur le chantier, avec des responsabilités réparties entre plusieurs départements et structures d'appui, ce qui complexifie la consolidation d'une lecture intégrée des réalisations.
- Coordination intersectorielle encore insuffisamment structurée entre les acteurs des droits humains, de l'action humanitaire, de la justice, de la société civile, des médias et des relations avec le Parlement.
- Rattachement parfois imparfait entre les réalisations sectorielles et le découpage exact des interventions et programmes de la SCAPP, certains programmes (petite enfance, maison de la presse) apparaissant de manière indirecte.

Contraintes de données et de consolidation

- Absence de données statistiques désagrégées pour plusieurs indicateurs clés, en particulier dans le secteur de la justice, où la proportion de la population carcérale en instance de jugement ne peut être mesurée précisément.
- Manque de tableaux consolidés de suivi physique et financier et insuffisance de données budgétaires agrégées par indicateur ou par programme, qui limitent le calcul de taux d'exécution fiables.
- Écarts de chiffrage sur certaines réalisations relatives au tissu associatif, appelant un travail d'harmonisation lors de la consolidation annuelle.

Contraintes juridiques et réglementaires

- Achèvement encore inabouti de plusieurs réformes structurantes du secteur de la justice, notamment la révision de certains codes, textes de procédure et instruments déontologiques.
- Délais d'aboutissement de certains textes d'application, susceptibles de retarder l'opérationnalisation complète de réformes pourtant engagées.

Contraintes techniques, logistiques et de capacités

- Avancement différencié des projets d'infrastructures judiciaires selon les sites, et besoins importants en équipements, maintenance et sécurisation dans plusieurs structures judiciaires et pénitentiaires.
- Situation préoccupante des enfants en détention au Centre fermé pour mineurs de Nouakchott (CFMN-CARSEC), marquée par une surpopulation constante, des conditions d'hygiène et de santé difficiles et l'absence d'offre d'éducation et de formation, ainsi que le confirme un rapport du ministère de la Justice d'octobre 2025.

Commenté [EX4]: Ajout en réponse au commentaire de Nathalie Daries (16/06/2026) sur la situation des enfants en détention au CFMN-CARSEC (surpopulation, hygiène, santé, absence d'éducation et de formation ; rapport du ministère de la Justice d'octobre 2025). Validé le 08/07/2026. Recoupement avec le RAMO (réponse harmonisée).

- Déploiement encore partiel des outils numériques dans la justice, la société civile et les dispositifs de suivi, limitant la couverture des besoins de traçabilité et de pilotage.
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées dans plusieurs segments du chantier, en particulier dans les régions intérieures, et besoins continus de formation et de professionnalisation des acteurs.

Ces contraintes ne remettent pas en cause les avancées enregistrées, mais elles montrent que la consolidation des acquis suppose un renforcement du pilotage intersectoriel, une amélioration de la qualité et de la disponibilité des données, l'aboutissement des réformes juridiques en cours et un effort soutenu de structuration des dispositifs de mise en œuvre et de suivi.

6. Perspectives

Au regard des acquis de 2025 et des contraintes relevées, plusieurs perspectives se dégagent pour consolider les résultats et renforcer l'impact des interventions du chantier 8.

En matière de consécration des droits humains

- Poursuivre l'opérationnalisation de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, le suivi de son plan opérationnel et la régularité du rapportage national et international.
- Approfondir les dispositifs de prévention, de protection et d'assistance au profit des groupes vulnérables – enfants, migrants, réfugiés, victimes de traite et personnes exposées aux discriminations – et améliorer leur couverture territoriale.
- Structurer davantage la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants par la finalisation des cadres opérationnels, le renforcement des cellules régionales et l'opérationnalisation complète des mécanismes de référencement et de protection des victimes.
- Consolider les actions de cohabitation pacifique, de citoyenneté et de résilience communautaire dans une logique territoriale durable.

En matière de renforcement de la justice

- Accélérer l'achèvement des réformes juridiques engagées, notamment les codes de procédure, les textes déontologiques et la numérisation des procédures.
- Poursuivre la transformation numérique du secteur par la mise en œuvre du schéma directeur, l'interconnexion des services et la gestion dématérialisée des dossiers.
- Institutionnaliser la formation continue des magistrats, greffiers, personnels pénitentiaires et travailleurs sociaux, en renforçant les spécialités sensibles comme la justice juvénile.
- Poursuivre la construction, la réhabilitation et la sécurisation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, en réduisant les disparités territoriales et en améliorant les conditions de détention et les dispositifs de réinsertion.

En matière de contrôle citoyen, de société civile et de médias

- Approfondir le rôle des OSC dans le suivi des politiques publiques, consolider les plateformes régionales et développer leurs outils de plaidoyer, d'analyse et de suivi budgétaire.

- Poursuivre la modernisation, la sécurisation et l'appropriation des plateformes numériques dédiées au secteur associatif.
- Renforcer l'écosystème médiatique par l'extension de la couverture, la consolidation du soutien à la presse indépendante et la professionnalisation des acteurs, et clarifier les dispositifs prévus par la SCAPP, notamment la maison de la presse.
- Approfondir les mécanismes de dialogue entre institutions publiques, Parlement, médias et OSC, au service d'une gouvernance plus ouverte et plus redevable.

Perspectives transversales

- Consolider un cadre de pilotage intégré reliant les réalisations sectorielles aux interventions et programmes de la SCAPP.
- Renforcer le suivi-évaluation et la production de données désagrégées, actualisées et cohérentes entre les sources.
- Améliorer la couverture territoriale des interventions, en particulier dans les zones intérieures, et ancrer les actions dans des dispositifs durables portés par des ressources qualifiées et des financements mieux planifiés.

7. Recommandations

Au regard des constats de l'analyse, les recommandations suivantes visent à mieux structurer les dispositifs institutionnels, à améliorer la disponibilité des données, à accélérer les réformes engagées, à renforcer les capacités des acteurs et à mieux articuler les réalisations sectorielles avec le cadre programmatique de la SCAPP.

A. Consécration des droits humains

- **Pilotage stratégique des droits humains.** Consolider la coordination et le suivi de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, en articulant mieux les cadres interministériels, les plans opérationnels et les obligations de rapportage.
- **Protection des groupes vulnérables.** Renforcer et territorialiser les dispositifs d'orientation, d'écoute, de prise en charge et d'accompagnement des enfants, migrants, réfugiés, victimes de traite et personnes exposées aux discriminations.
- **Lutte contre la traite et le trafic de migrants.** Finaliser et opérationnaliser pleinement les mécanismes de référencement, les dispositifs de protection des victimes, les cellules régionales et les centres d'écoute, en renforçant la coordination entre acteurs judiciaires, sécuritaires, sociaux et associatifs.
- **Documentation de la petite enfance et de la cohésion sociale.** Mieux rattacher les réalisations relatives à la petite enfance, à la citoyenneté, à la cohabitation pacifique et à la résilience communautaire aux programmes correspondants du chantier.

B. Renforcement de la justice

- **Réformes juridiques et réglementaires.** Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des textes en cours de révision, notamment ceux relatifs aux procédures, à la déontologie, à la numérisation des traitements judiciaires et aux cadres spécialisés.

- **Données judiciaires et pénitentiaires.** Mettre en place un dispositif statistique désagrégé et régulièrement actualisé (population carcérale par statut, avancement des infrastructures, activité des juridictions, prise en charge des mineurs).
- **Transformation numérique.** Poursuivre l'interconnexion des services, la dématérialisation des procédures, le renforcement des bases de données et la sécurisation des systèmes d'information.
- **Professionnalisation des acteurs.** Renforcer durablement la formation continue des magistrats, greffiers, personnels pénitentiaires et travailleurs sociaux, avec une attention aux spécialités sensibles.
- **Infrastructures et réponse pénale.** Poursuivre la construction, la réhabilitation et la sécurisation des infrastructures, assorties d'un suivi physico-financier consolidé, et renforcer les dispositifs de réinsertion et d'humanisation de la réponse pénale.

C. Contrôle citoyen, société civile et médias

- **Rôle des OSC.** Poursuivre l'appui aux organisations de la société civile (analyse, plaidoyer, suivi budgétaire, observation des politiques publiques), la structuration institutionnelle et la pérennisation des plateformes régionales.
- **Consolidation des données sur les initiatives soutenues.** Renforcer les outils de suivi et de reporting afin d'éviter les écarts de chiffrage et de disposer d'une information consolidée, fiable et exploitable.
- **Outils numériques du secteur associatif.** Poursuivre la modernisation, la sécurisation et l'interopérabilité des plateformes et systèmes d'information dédiés au secteur associatif.
- **Documentation du secteur des médias.** Renforcer la documentation statistique et institutionnelle du secteur (nombre d'organes, répartition, couverture, statuts, soutiens publics) et clarifier les programmes prévus par la SCAPP, notamment la maison de la presse.
- **Synergies institutionnelles.** Encourager une meilleure articulation entre institutions publiques, organes parlementaires, médias et OSC, au service de la redevabilité et de la transparence.

D. Recommandations transversales

- **Matrice consolidée de suivi du chantier 8.** Disposer d'une matrice structurée par intervention, programme, indicateur, niveau d'exécution physique et financière et source de vérification.
- **Qualité et traçabilité des données.** Renforcer les systèmes de collecte, de consolidation et de validation des données, en veillant à des informations désagrégées, actualisées et cohérentes entre les sources.
- **Programmation pluriannuelle.** Inscrire les interventions du chantier 8 dans une programmation pluriannuelle lisible, articulée aux objectifs de la SCAPP et adossée à des cadres de résultats mesurables.

8. Annexes

Le présent rapport est complété par les annexes suivantes : le tableau de synthèse des indicateurs de suivi du chantier 8 (annexe 1) et la liste des principaux documents et sources exploités (annexe 2).

Annexe 1 – Synthèse des indicateurs de suivi du chantier 8

Indicateur	Appréciation 2025
Proportion de la population carcérale en instance de jugement	Non chiffrable en valeur absolue ; gestion pénitentiaire en nette amélioration (Riyad, transferts, système automatisé, recensement biométrique).
Construction des 15 tribunaux de moughataa de l'intérieur	Progression partielle ; Palais de Justice de Nouakchott Sud et tribunal du Mina achevés ; sans taux consolidé.
Réhabilitation des tribunaux de wilaya de l'intérieur	Partiellement réalisée ; opérations ciblées (Nouakchott Ouest, Teyarett, Toujounine, juridiction esclavage).
Accompagnement et suivi des politiques publiques par les OSC	Progression notable ; 6 ateliers, 150 OSC, 80 associations FEDDAM, 11 plateformes régionales renforcées.
Nombre de médias	Non chiffrable en valeur absolue ; environnement médiatique en nette amélioration ; 50e rang mondial / 1er rang arabe presse.

Annexe 2 – Principaux documents et sources exploités

- Bilan narratif et matrice de suivi du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC), exercice 2025.
- Bilans et supports du Ministère de la Justice (réformes juridiques, professionnalisation, infrastructures judiciaires et pénitentiaires, justice juvénile, coopération judiciaire internationale), exercice 2025.
- Bilan des activités du programme d'appui au secteur de la justice et de son volet de justice de proximité (mouslihs) dans le Hodh El Chargui, exercice 2025.
- Supports du secteur de la communication et des relations avec le Parlement relatifs au développement des médias et au dialogue institutionnel, exercice 2025.
- Documents de suivi de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM).
- Programmation et exécution du Budget Consolidé d'Investissement 2025 sur financement de l'État (périmètre du chantier 8).
- Programmation et exécution du Budget Consolidé d'Investissement 2025 sur financement extérieur (périmètre du chantier 8).
- Rapports nationaux soumis aux mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme (EPU, Convention contre la torture, Chartes arabe et africaine).
- Entretiens conduits auprès des acteurs de mise en œuvre du chantier 8.